



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2026-258

OBJET : Arrêté portant délégation de signature à Mme Anaïs CROSVILLE, responsable ressources, pour délivrer le récépissé de dépôts de listes de candidats

Le Maire des Monts d'Aunay,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2022 instituant un CST auprès de la commune Les Monts d'Aunay,

VU les élections professionnelles du 10 décembre 2026,

ARRÊTE

Article 1 : Mme Anaïs CROSVILLE, responsable ressources, est autorisée à délivrer et à signer le récépissé de dépôts de listes de candidats dans le cadre des prochaines élections professionnelles du 10 décembre prochain.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie d'affichage dans les locaux de la mairie.

Article 3 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 23 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU

